

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/33/529  
20 décembre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session  
Point 106 de l'ordre du jour

CORPS COMMUN D'INSPECTION

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Hamzah Mohammed HAMZAH (République arabe syrienne)

I. INTRODUCTION

1. A ses 4ème et 5ème séances plénières, le 22 septembre 1978, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa trente-troisième session une question intitulée "Corps commun d'inspection : rapports du Corps commun d'inspection" et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. Le présent rapport a trait aux rapports suivants du Corps commun :
  - a) Rapport annuel du Corps commun d'inspection;
  - b) Incidences de l'emploi de nouvelles langues dans les organismes des Nations Unies;
  - c) Rapports traitant de questions relatives au personnel :
    - i) Les femmes dans les organismes des Nations Unies : catégorie des administrateurs et catégories supérieures;
    - ii) Deuxième rapport sur l'application des réformes concernant la politique du personnel approuvées par l'Assemblée générale en 1974;
    - iii) Le personnel des services généraux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ayant leur siège à Genève;
  - d) Rapports traitant de la programmation et de l'évaluation :
    - i) L'évaluation dans le système des Nations Unies;

- ii) La programmation et l'évaluation à l'Organisation des Nations Unies;
- iii) Le programme de l'Organisation des Nations Unies en matière d'administration et de finances publiques, 1972-1976.

## II. RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

### A. Rapport annuel du Corps commun d'inspection

3. La Cinquième Commission a examiné le dixième rapport sur les activités du Corps commun d'inspection (A/C.5/33/5) à sa 15ème séance, le 13 octobre 1978. Les observations formulées par les délégations et par les représentants du Corps commun au cours du débat sur ce rapport sont consignées dans le compte rendu analytique de la séance (A/C.5/33/SR.15).

### DECISION DE LA COMMISSION

4. A sa 15ème séance également, la Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport annuel du Corps commun d'inspection (voir plus loin, par. 20).

### B. Incidences de l'emploi de nouvelles langues dans les organismes des Nations Unies

5. La Cinquième Commission a examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur les incidences de l'emploi de nouvelles langues dans les organismes des Nations Unies (A/32/237) à ses 33ème, 40ème et 42ème séances, les 14, 22 et 27 novembre 1978. Les observations formulées par des délégations au cours de l'examen de la question sont consignées dans les comptes rendus analytiques des séances (A/C.5/33/SR.33, 40 et 42).

6. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Le rapport du Corps commun d'inspection sur les incidences de l'emploi de nouvelles langues dans les organismes des Nations Unies (A/32/237);

b) Une note du Secrétaire général accompagnant les commentaires du Comité administratif de coordination sur le rapport du Corps commun (A/33/340);

c) Un document contenant les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/33/368).

7. A la 33ème séance, le 14 novembre, le Président du Corps commun d'inspection a présenté le rapport de cet organe sur la question. Les observations du Comité consultatif ont été présentées à la même séance par son Président.

### DECISION DE LA COMMISSION

8. A la suite d'un débat qui a porté sur le rapport du Corps commun ainsi que sur les commentaires du CAC et les observations du Comité consultatif, la Cinquième

/...

Commission, à sa 42ème séance, le 27 novembre, a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Corps commun d'inspection (A/32/237), des commentaires du Comité administratif de coordination (A/33/340) et des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/33/368) (voir plus loin, par. 20).

C. Rapports traitant de questions relatives au personnel

9. La Commission a examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur les femmes dans les organismes des Nations Unies (catégorie des administrateurs et catégories supérieures) (A/33/105 et Add.1) et son deuxième rapport sur l'application des réformes concernant la politique du personnel approuvées par l'Assemblée générale en 1974 (A/33/228) en même temps que les questions relatives au personnel, qui faisaient l'objet du point 110 de l'ordre du jour, à ses 8ème, 11ème, 12ème, 14ème à 20ème, 23ème, 24ème, 54ème à 59ème et 61ème séances, pendant la période allant du 7 octobre au 14 décembre. Elle a examiné séparément le rapport du Corps commun sur le personnel des services généraux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ayant leur siège à Genève (A/32/327) à ses 5ème, 9ème, 15ème, 20ème, 57ème et 61ème séances, durant la période allant du 29 septembre au 14 décembre.

10. Les vues exprimées par les délégations pendant les débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques des séances (A/C.5/33/SR.5, 8, 9, 11, 12, 14 à 20, 23, 24, 54 à 57, 59 et 61).

11. Pour l'examen de cette question, la Commission a été saisie des documents suivants :

a) Le rapport du Corps commun d'inspection sur les femmes dans les organismes des Nations Unies : catégorie des administrateurs et catégories supérieures (A/33/105 et Add.1);

b) Le deuxième rapport du Corps commun d'inspection sur l'application des réformes concernant la politique du personnel approuvées par l'Assemblée générale en 1974 (A/33/228);

c) Le rapport du Corps commun d'inspection sur le personnel des services généraux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ayant leur siège à Genève (A/32/327).

12. Le rapport de la Cinquième Commission sur les questions relatives au personnel qui faisaient l'objet du point 110 de l'ordre du jour (A/33/525) rend compte de la manière dont la Commission a examiné les rapports susmentionnés, et contient le texte du projet de résolution qu'elle a adopté.

D. Rapports traitant de la programmation et de l'évaluation

13. La Commission a examiné ces rapports à ses 30ème, 31ème, 32ème, 33ème et 35ème séances, pendant la période allant du 9 au 16 novembre.

/...

14. Elle était saisie à cette fin des documents suivants :

- a) Rapport sur l'évaluation dans le système des Nations Unies (A/33/225) :
  - i) Commentaires du Comité administratif de coordination (A/33/225/Add.1);
  - ii) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa dix-huitième session 1/;
- b) Rapport sur la programmation et l'évaluation à l'Organisation des Nations Unies (A/33/226) :
  - i) Commentaires du Secrétaire général (A/33/226/Add.1);
  - ii) Observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/33/226/Add.2 et Corr.1);
  - iii) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa dix-huitième session 1/;
- c) Rapport sur le Programme de l'Organisation des Nations Unies en matière d'administration et de finances publiques, 1972-1976 (A/33/227) :
  - i) Commentaire du Secrétaire général (A/33/227/Add.1);
  - ii) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa dix-huitième session 1/.

15. A la 30ème séance, le 9 novembre, le Président du Comité du programme et de la coordination a présenté le rapport de cet organe 1/.

16. A la même séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué une rectification à apporter au rapport du Comité consultatif (A/33/226/Add.2/Corr.1).

17. A la même séance également, le Président du Corps commun d'inspection a présenté le rapport de cet organe sur la programmation et l'évaluation à l'Organisation des Nations Unies (A/33/226).

18. A la 31ème séance, le 10 novembre, le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes et à la coordination a fait une déclaration sur le rapport du Corps commun (A/33/226).

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 38 (A/33/38).

19. La recommandation de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale concernant ce point est incluse dans celle qu'elle a faite au sujet du plan à moyen terme pour la période 1980-1983 (point 101 de l'ordre du jour, A/33/482, par. 21).

### III. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION

20. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de :

- a) Prendre acte du rapport annuel du Corps commun d'inspection 2/;
- b) Prendre acte du rapport du Corps commun d'inspection sur les incidences de l'emploi de nouvelles langues dans les organismes des Nations Unies 3/, ainsi que des commentaires du Comité administratif de coordination 4/ et des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 5/.

-----

---

2/ A/C.5/33/5.

3/ A/32/237.

4/ A/33/340.

5/ A/33/368.